

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE8

présenté par

M. Rolland, M. Bony, M. Sermier, M. Masson, M. Leclerc, M. de Ganay, M. Cinieri,
Mme Corneloup et Mme Poletti

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 2, substituer à la deuxième occurrence de l’année :

« 2050 »,

l’année :

« 2040 ».

II. – À la fin du même alinéa, substituer à la dernière occurrence de l’année :

« 2050 »,

l’année :

« 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (ci-après dénommé « GIEC ») pousse un cri d’alarme sur l’environnement dans son dernier rapport datant d’octobre 2018. Selon cette organisation, il faudrait une réduction de 70 % a minima des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2050 par rapport au niveau de 2010 pour que la moyenne de la hausse des températures n’excède pas 2°C. Cependant, comme le souligne le président du GIEC, Rajendra Pachauri, « depuis 2010, les émissions augmentent plus vite encore que dans les décennies précédentes ».

Cet objectif du GIEC part d’ores et déjà d’un postulat négatif, celui selon lequel les températures augmenteront nécessairement, en raison d’une pollution trop importante et trop difficile à contrer. Si la France veut montrer l’exemple en terme de préservation de l’environnement, elle doit avoir des objectifs encore plus poussés. Elle ne peut pas se permettre de reporter à 2050 l’objectif

d'atteindre la neutralité carbone, car la destruction de l'environnement, pour sa part, ne connaît pas d'interruption.

C'est pourquoi cet amendement vise à porter à 2040 l'atteinte de la neutralité carbone.